

4.4. Guide



Etat des lieux de la diffusion et de l'aide à la création en « arts vivants »

Guide d'utilisation du questionnaire

Avril 2009

Sommaire

Préambule

1 Identification

2 Structure et missions

3 Personnel

4. Infrastructures

5. Diffusion en « arts vivants »

6. Aide à la création en « arts vivants »

Préambule

Ce guide a été conçu pour vous aider à compléter le questionnaire.

Vous y trouverez, pour les questions suivies du sigle  dans le questionnaire, un complément d'informations, sous la forme d'une définition et/ou d'un exemple.

1 Identification

Question 1.1.

Plusieurs personnes peuvent bien entendu être impliquées dans le recueil des données de ce questionnaire. L'objectif de cette question est surtout d'avoir les coordonnées d'une personne de contact au cas où nous devrions la contacter pour faire préciser certaines réponses.

Question 1.4.

L'objectif de l'enquête est de dresser un état des lieux pour l'année **2008**. Nous savons qu'il s'agira par conséquent d'une photographie à un moment donné et qu'il ne nous sera pas possible d'en tirer des tendances. Nous savons aussi que pour diverses raisons (décès/maladie prolongée de certains membres du personnel, audit,...) l'année 2008 peut avoir été une année atypique en terme d'activités réalisées par votre centre. Cependant nous insistons pour que l'année 2008 soit l'année de référence à utiliser pour compléter le questionnaire. C'est pourquoi la seule possibilité de déroger à cette consigne (et donc de répondre en fonction de l'année 2007) est que la situation atypique connue en 2008 soit attribuable uniquement à une problématique liée aux infrastructures, par exemple un incendie.

2 Structure et missions

Question 2.1.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1996 relatif aux conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels prévoit (art.2.§ 1^{er}) que les centres culturels locaux sont classés en quatre catégories : catégorie 1, catégorie 2, catégorie 3, catégorie 4. Les centres culturels régionaux sont classés en trois catégories : catégorie 1, catégorie 2, catégorie 3.

Au fil du temps, il s'est avéré nécessaire, au sein de la catégorie 1 d'introduire une distinction supplémentaire, d'où la notion de catégorie 1+ et 1++ pour les centres locaux. Il s'agit donc ici de spécifier la catégorie à laquelle appartenait votre centre en 2008.

Question 2.2.

Nous ne doutons pas que votre centre réalise l'ensemble des missions qui lui sont attribuées à travers le décret. Cependant, en fonction de vos moyens, il se pourrait que certaines d'entre elles soient plus ou moins privilégiées ; c'est pourquoi nous parlons ici de degré de priorité.

3 Personnel

Question 3.1.

Il s'agit ici de recenser le nombre de personnes qui ont un contrat de travail avec le centre culturel c'est-à-dire qui figurent au payroll du centre.

L'abréviation ETP est utilisée pour la notion d'équivalent temps plein. Une personne travaillant à temps plein équivaut à 1ETP, une personne travaillant en 4/5 équivaut à 0,8 ETP, une personne travaillant à mi-temps équivaut à 0,5 ETP,...

Question 3.2.

Par « personnes mises à disposition par un pouvoir public », nous entendons du personnel dont l'employeur n'est pas votre centre culturel mais qui est mis à disposition de votre centre par son employeur officiel (commune, ...). Il doit s'agir de personnes travaillant régulièrement (au minimum une heure par semaine) pour votre centre.

Question 3.4.

Nous savons que le personnel au sein des centres culturels n'est pas systématiquement affecté à une mission particulière et que bien souvent il est polyvalent. C'est pourquoi il vous est ici demandé de raisonner en termes de charge de travail pour la mission de diffusion/aide à la création.

Par exemple, si une personne travaillant à temps plein au sein du centre (=1 ETP) occupe la moitié de son temps de travail à faire de la programmation il comptera pour 0,5 ETP dans le tableau.

Question 3.5.

Le terme « adossé » est ici utilisé pour signifier qu'il existe un lien structurel et fonctionnel avec un centre dramatique ou une autre association partenaire.

Dans l'affirmative, les données pour les spectacles (question 5.16) comprendront également ceux diffusés par le centre dramatique ou l'association partenaire avec lequel votre centre est adossé.

4. Infrastructures

Question 4.3.

- « possibilité de réduire la salle en fonction du type de spectacle » ; nous entendons ici le fait de pouvoir, suite par exemple aux diverses jauges imposées par les artistes, réduire la capacité de la salle par exemple en la séparant en deux au moyen d'un rideau électrique/manuel ou encore la possibilité d'ôter des sièges en fonction du nombre de places assises (ou debout) nécessaires.
- « salle uniquement dédiée à la culture » ; l'objectif est ici de voir si les salles dont jouissent les centres culturels (qu'elles soient propres au centre ou mises à sa disposition) ont uniquement une vocation culturelle ou si par exemple, dans certains cas, elles servent à d'autres fins, par exemple une salle qui servirait également de terrain de sport.

Question 4.4.

Il ne s'agit pas ici d'une question portant sur les disciplines diffusées par le centre à travers ses spectacles mais bien de voir dans quelle mesure les infrastructures du centre permettent ou au contraire empêchent la diffusion de certains types de spectacles.

Question 4.5.

On parle bien ici de fermeture **exceptionnelle** pour une raison particulière comme par exemple suite à un incendie, pour effectuer des travaux importants, ...

5. Diffusion en « arts vivants »

Question 5.1.

« en terme de diversité (disciplines) de spectacles diffusés »

Les disciplines sont listées à la question 5.2 ; il s'agit des disciplines suivantes :

- Danse
- Musique classique
- Musique non classique
- Spectacles pluridisciplinaires
- Théâtre adulte
- Théâtre pour l'enfance et la jeunesse
- Cirque, arts forains, arts de la rue
- Conte

Question 5.7.

Il s'agit bien ici d'une estimation en fonction de la connaissance que vous avez de votre public.

Veillez à ce que le total des 3 données fournies fasse 100%.

Question 5.9.

- Par « tarification unique » nous entendons le fait que le centre applique une seule tarification quel que soit le profil du public. Autrement dit cela signifierait qu'il n'y a pas de catégorisation du type : tarif moins de 26 ans, tarif senior,..
- Par « tarification différenciée » nous entendons le fait que le centre applique des tarifs en fonction de la catégorie du public : tarif moins de 26 ans, tarif senior,..Attention si votre centre applique un seul tarif à l'exception du tarif article 27, il ne s'agit pas d'un cas de tarification différenciée ; dans ce cas, veuillez cocher « tarification unique ».

Question 5.16.

L'objectif est ici de recenser, par spectacle diffusé en 2008 une série d'informations.

Il s'agit ici de raisonner en fonction de la diffusion réalisée par votre centre culturel.

Mais, si votre centre est adossé à un centre dramatique ou une association partenaire (c'est-à-dire si vous avez répondu oui à la question 3.5.), il s'agira dans cette partie de raisonner en termes de diffusion réalisée par vos deux institutions.

Instructions particulières :

Pour ceux qui complètent le questionnaire sous format papier

Veillez utiliser la fiche spectacle en annexe du questionnaire ; merci de photocopier celle-ci en fonction du nombre de spectacles diffusés en 2008.

Il se peut qu'un spectacle qui a fait l'objet de plusieurs représentations n'ait pas les mêmes caractéristiques en fonction des dates de représentation (objectif différent,...) ; c'est pourquoi chacun des spectacles **doit être** mentionné autant de fois qu'il a fait l'objet d'une représentation.

Par exemple, si le spectacle Y a fait l'objet d'une représentation le 24 janvier 2008 et le 27 janvier 2008, il y aura pour ce spectacle deux lignes à compléter dans la fiche de ce spectacle ; pour faciliter votre travail, veuillez indiquer « idem » lorsque les informations sont les mêmes d'une représentation à l'autre.

Pour ceux qui complètent le questionnaire en ligne :

Il vous sera possible de dupliquer chacun des spectacles encodés de façon à faciliter votre travail d'encodage. Vous pourrez ainsi partir d'un spectacle déjà encodé et ayant une série de caractéristiques communes avec un autre spectacle que vous souhaitez encoder et ainsi uniquement devoir changer l'une ou l'autre information.

Attention, il se peut qu'un spectacle qui a fait l'objet de plusieurs représentations n'ait pas les mêmes caractéristiques en fonction des dates de représentation (objectif différent,...) ; c'est pourquoi chacun des spectacles **doit être** encodé autant de fois qu'il a fait l'objet d'une représentation.

Par exemple, si le spectacle Y a fait l'objet d'une représentation le 24 janvier 2008 et le 27 janvier 2008, il y aura pour ce spectacle deux encodages avec possibilité de dupliquer les informations encodées pour le 24 janvier 2008 de façon à faciliter votre travail.

Compléments d'information quant aux données à compléter :

- Titre du spectacle

Si vous complétez ce questionnaire en ligne, vous aurez la possibilité de travailler sur base des titres de spectacles déjà encodés par d'autres centres ; il suffit de les sélectionner dans un menu déroulant. Si l'un de vos spectacles ne figure pas encore dans la liste, vous avez la possibilité de l'encoder. Pour votre facilité, les titres des spectacles déjà encodés par d'autres centres figurent dans le menu déroulant par ordre alphabétique.

Nous vous demandons d'être le plus précis possible dans l'intitulé des titres : pour les spectacles « Art et Vie », par exemple, veuillez vous référer au titre utilisé dans le catalogue.

- Catégorie

Il s'agit ici de mentionner la catégorie à laquelle appartient le spectacle sur base de la nomenclature utilisée dans le cadre du subsidé « Art et Vie ».

Pour ceux qui complètent le questionnaire en ligne, il s'agira d'un menu déroulant.

Pour ceux qui complètent le questionnaire sous format papier, veuillez indiquer le code correspondant en vous basant sur la nomenclature suivante :

	Disciplines	Codes à mentionner dans le questionnaire
Danse	danse contemporaine	DCT
	danse folklorique	DFO
	danse jeune public	DJP
Musique	Musique classique	MC
	Musique non classique : blues	MNB
	Musique non classique : chanson française	MNC
	Musique non classique : chanson jeune public	MNE
	Musique non classique : musique insolite	MNI
	Musique non classique : jazz	MNJ
	Musique non classique : musique du monde	MNM
	Musique non classique : percussions	MNP
	Musique non classique : rock	MNR
	Musique non classique contemporaine	MNT
	Musique non classique : musiques urbaines, hip hop	MNU
	Sociétés musicales amateurs	MS
Spectacles de poésie et littérature		PLI
Spectacles musicaux (N.B. = associant théâtre et musique)		SMU
Spectacles pluridisciplinaires (N.B. = associant d'autres disciplines que seulement théâtre et musique)		SPL
Théâtre adulte	théâtre action	TAA
	théâtre dialectal	TAD
	théâtre adulte général	TAG
	théâtre de marionnettes, d'objets ou d'ombres pour adultes	TAM
Théâtre pour l'enfance et la	théâtre action jeune public	TEA
	théâtre général jeune public	TEG

jeunesse	théâtre de marionnettes, d'objets ou d'ombres pour jeune public	TEM
Théâtre forain - Cirque, arts forains, arts de la rue	Arts forains tout public	TAF
	Arts forains jeune public	TEF
Conte		CONTE

- Cachet artistique

Le cachet artistique se définit hors frais artistiques annexes mais subsides inclus (subside « Art et Vie » Communauté française, Province/COCOF, WBI (CGRI),...).

- Frais artistiques annexes

Sont ici repris : droit d'auteur, commission d'agence, frais de location sur base de la fiche technique, frais de transport, frais d'hébergement, frais de restauration et d'accueil.

- Quel était pour vous l'objectif à atteindre ?

Il se peut, en fonction de la capacité de la salle du centre et/ou du type de spectacle diffusé, qu'il ne soit pas systématiquement possible de remplir toute la salle. C'est pourquoi, nous vous demandons d'estimer, pour chaque représentation, à partir de combien de places occupées votre objectif (degré de satisfaction en tant qu'organisateur) était atteint.

6. Aide à la création en « arts vivants »

Question 6.2.

La production (co-production lorsque vous vous êtes associés) suppose une forte implication du centre dans la création du spectacle ; cette implication est notamment financière mais elle peut également comprendre un hébergement ou une notion de résidence d'artistes allant parfois jusqu'à un accompagnement dans la promotion et le cycle de vie de ce spectacle une fois créé. La définition « officielle » utilisée pour les contrats-programmes et conventions des théâtres pour publics adultes précise notamment que la coproduction fait l'objet d'un contrat entre partenaires. Celui-ci fixe les objectifs, conditions et moyens financiers pour mener à bien l'opération en fixant notamment les montants minima (un pourcentage du coût global) pour être considérés comme coproducteurs. Pour notre étude, notre définition s'élargit sans fixer de montants minima de manière à prendre en compte l'ensemble des opérations de coproduction, comprenant toutes formes de supports (financiers, salles de spectacles, techniciens, régies, etc.) apportés par un centre culturel aux artistes professionnels ou amateurs qui préparent un spectacle qui sera diffusé par la suite.

Le pré-achat se distingue par le fait qu'il s'agit d'un achat de spectacle que vous n'avez pas eu l'occasion de voir, d'une garantie donnée à l'artiste que celui-ci pourra être diffusé au sein de votre centre. Cette garantie permet à l'artiste de démontrer à ceux qui financeront son spectacle qu'il a déjà obtenu la garantie de le diffuser dans un certain nombre de lieux de diffusion.

Question 6.3.

Le subside aide à la résidence est celui octroyé par le service des arts de la scène.